

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025



La campagne de recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Qui ?

Tous les Thilois vivant à l'année sur la commune.

Pourquoi ?

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit. Il permet d'établir la population officielle de la commune. Déterminante pour :

- la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante
- définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements

Les informations transmises sont confidentielles et anonymisées pendant leur traitement. Seul l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee),

qui est chargé par la loi de réaliser le recensement de la population en partenariat avec les communes, peut effectuer le recensement général de la population.

L'Insee l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc.

permettant à l'INSEE de faire des statistiques.